

PROMULGATION

1. Entrée en vigueur d'un règlement ou de règlements

Lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté le règlement suivant :

N° 26-014 Règlement décrétant une dépense de 1 125 000 \$ et un emprunt de 1 125 000 \$, afin de réaliser des travaux d'extension des services sur la rue du Sieur-de-Vitré

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 18 juin 2026

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 24 juin 2026.

2. Consultation du règlement ou des règlements

Le règlement peut être consulté de la façon suivante :

- a) en se présentant en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
- b) en faisant la demande :
 - par téléphone au **418 724-3125**;
 - par écrit à l'adresse greffe@rimouski.ca.
- c) en consultant le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026, sur le site Web de la Ville, à l'adresse : rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux

Rimouski, le 24 juin 2026

(S) Cynthia Lamarre, avocate
Assistante-greffière